

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON
tenue ce lundi 13 septembre 2021 à 19h30. Le conseil siégeant en séance ordinaire au lieu ordinaire des séances à l'édifice de la mairie sous toute précaution de distanciation.

Sont présents et formant quorum Mesdames les conseillères Vivian Beausoleil, Manon Charbonneau, Nicole Bernèche et Nicole Gravel ainsi que messieurs les conseillers Alain Prescott et Yanick Turcotte, siégeant tous sous toutes les précautions de distanciation sous la présidence M. le maire Mario Frigon, ainsi que Stéphanie Marier, dir. générale et sec. trésorière à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

résolution no. 2021-09-305

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter le procès-verbal de la séance du 16 août 2021.

EN CAISSE	455 384,97 \$
COMPTE ÉPARGNE-1	879 454,20 \$
COMPTE ÉPARGNE (Gestion du Lac)	86 975,40 \$

COMPTES À PAYER

11943-Boisjoly Loyer Marie-Eve – photographe comité d'embellissement	100,00\$
11944-Annulé	-----
11945-ADMQ – inscription colloque	175,00\$
11946-Béland Robert – remb. différence coût vignette saisonnier/résident	190,00\$
11947-Filiatrault Sabrina – remboursement de taxes	734,82\$
11948-Watts Rose-Marie, Desrosiers Claude – remboursement de taxes	320,00\$
11949-Beauchamp Jean-Paul – frais de déplacement vidange fosses	194,58\$
11950-Ascencers Lumar – entretien mensuel août, réparation plate-forme 2	508,76\$
11951-Automobile Réjean Laporte – entretien véhicule travaux publics	208,31\$
11952-Beausoleil Vivian – achat divers comité d'embellissement	87,70\$
11953-Ben Méchoui – repas réception comité d'embellissement	1 205,86\$
11954-Brodeur, L'Heureux, Durocher arpenteur – piquetage 6 ^e Rang	1 971,12\$
11955-Bruneau pièces d'auto – entretiens divers, outillage	276,64\$
11956-Les cafés Gaboury – divers administration	66,60\$
11957-Carrefour canin – remboursement licences, huissier, intervention	183,29\$
11958-Carrosserie DM – remplacement pare-brise véhicule travaux publics	734,74\$
11959-Climatisation Vallée et Fils – réparation système de ventilation mairie	298,94\$
11960-Desrosiers Chantal – remboursement loyer septembre et ajus.	500,00\$
11961-G. Desrosiers Transport – aménagement centre multi	8 605,88\$
11962-Distribution André Lachance – divers administration	49,00\$
11963-Les entreprises Michel Majeau – travaux terrain 5061, Ch. Du Lac	3 064,09\$
11964-Les entreprises Normand Tellier – achat comité d'embellissement	662,62\$
11965-Ent. Claude Beausoleil – ordures août	13 168,83\$
11966-Entreprise Ployard – glissière de sécurité	22 019,55\$
11967-Équilube – entretien annuel génératrice	249,56\$
11968-A.S,I Expert Aquatique – photomètre et accessoire jeux d'eau	1 542,99\$
11969-Fleuriste De Lanaudière – fleurs réception comité d'embellissement	310,43\$
11970-Fonds de l'information sur le territoire – mutation juillet et août	160,00\$
11971-Forget Krystel – divers réception comité d'embellissement	115,00\$
11972-FQM – assurance, inscription congrès Mario et Manon	1 575,16\$
11973-74-Garage R. Yale – essence	1 673,28\$
11975-Geneq inc. – pièces aqueduc	126,23\$
11976-Généreux construction – aménagement jeux d'eau	208 126,22\$
11977-Jenny Garguilo – bulletin automne	2 132,79\$
11978-JM Sports – entretien outillage travaux publics	413,04\$
11979-Laboratoire Choisy – entretien centre multi et chalet des loisirs	150,24\$
11980-Lafarge – gravier	975,94\$
11981-L'atelier urbain – service conseil urbanisme juillet et août	1 474,56\$
11982-Lefrançois sport – botte pantalon travaux publics	82,77\$
11983-Logiciels sport-plus – module interface tourniquet centre multi	944,20\$
11984-Exc. N. Majeau – gravier, réfection rue de l'Aube	4 392,86\$
11985-Marché St-Gabriel – divers administration	104,73\$
11986-Marina Mandeville – essence, entretien embarcation	1 344,76\$
11987-Martech – signalisation de rues	1 880,48\$
11988-Ministère des finances – sûreté du Québec 1 ^{er} versement	142 310,00\$
11989-Motoneige Géro – entretien tracteur à gazon	99,28\$
11990-MRC de D'Autray – éval., ing. St-Edmond et 6 ^e , quotes-parts	50 866,56\$
11991-Multi-surfaces F. Giguère – entretien terrain de soccer 2/3	7 645,84\$
11992-Nordik eau – analyse d'eau juillet	607,07\$
11993-Opaysage – aménagement parc centre multi	2 845,63\$
11994-95-Quinc. Piette – divers voirie, mairie, gestion lac	2 010,63\$
11996-CFNIJ – adhésion membre corporatif	50,00\$

11997-Régie intermunicipale CSCB – quote-part août, location salle	20 456,77\$
11998-Services sanitaires Asselin – collecte matières recyclables août	4 096,16\$
11999-Solmatech – hon. professionnels réfection 6 ^e Rang	9 618,81\$
12000-Récupération Tersol – collecte des matières organiques août	5 313,38\$
12001-Vacuum St-Gabriel – vidange de fosses août, débarcadère	45 930,22\$
12002-Vignoble St-Gabriel – soirée remise prix comité d'embellissement	584,99\$
12003-Vitrierie Lafortune – remplacement vitre brisée bureau maire	553,44\$
12004-Xérox – photocopies juillet et août	126,68\$
12005-Beauchamp Jean-Paul – frais déplacement fosses sem. du 6 sept.	29,90\$

Prélèvements : paiements directs durant le mois

P-2541-42-Bell Canada – téléphone internet centre multi	127,97\$
P-2543-Bell mobilité – cellulaire voirie, gestion lac, incendie	471,14\$
P-2544-Dery télécom – téléphone chalet des loisirs	82,22\$
P-2545-FTQ fonds de solidarité – remise REER employés	2 717,80\$
P-2546-Global payments – frais terminaux	320,50\$
P-2547-Groupe Irenode – bornes électriques mairie et centre multi	6 531,50\$
P-2548-Hydro-Québec – lumières de rues juillet	363,42\$
P-2549-Hydro-Québec – garage des loisirs	56,20\$
P-2550-Hydro-Québec – bi-énergie	490,65\$
P-2551-Hydro-Québec – lumières de rues août	361,83\$
P-2552-Hydro-Québec – compteur d'eau Dequoy	34,63\$
P-2553-Ministère du revenu – remise provinciale	19 761,29\$
P-2554-Ministère du revenu – remboursement retenue sur salaire	365,80\$
P-2555-Neopost – achat de timbres	344,93\$
P-2556-57-Receveur général du Canada – remise fédérale	7 322,96\$
P-2558-SSQ assurance – assurance groupe	3 157,61\$
P-2559-Technicost – frais transaction paie août	10,76\$
P-2560-Visa – réception Jeanne, lac Maskinongé	1 372,79\$
Salaire du conseil municipal – août 2021	6 315,20\$
Salaire des employés – août 2021 (4 semaines)	46 464,06\$

TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER D'AOÛT 674 920,19\$

résolution no. 2021-09-306

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche
 RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les comptes payés et à payer
 ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

ORDRE DU JOUR

1-AVIS DE MOTION EST DONNÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil qu'à la séance ordinaire du 13 septembre 2021, qu'elle entend déposer le projet de règlement #574 abrogeant le règlement #468 portant sur le tarif des rémunérations ou allocations payables lors des élections et référendum municipaux.

2-DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT #574 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #468 PORTANT SUR LE TARIF DES RÉMUNÉRATIONS OU ALLOCATIONS PAYABLES LORS DES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

La conseillère Nicole Bernèche procède en cette séance ordinaire du 13 septembre 2021 au dépôt du projet de règlement #574 abrogeant le règlement #468 portant sur le tarif des rémunérations ou allocations payables lors des élections et référendums municipaux.

Copie du projet de règlement est disponible au public séance tenante et à l'adresse internet de la municipalité « saintgabrieldebrandon.com » et auprès du service du greffe de la municipalité.

DÉPÔT DU RÈGLEMENT #574 ABROGEANT LE RÈGLEMENT #468 PORTANT SUR LE TARIF DES RÉMUNÉRATIONS OU ALLOCATIONS PAYABLES LORS DES ÉLECTIONS ET RÉFÉRENDUMS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE le règlement #468 portant sur le tarif des rémunérations ou allocations payables lors des élections et référendum municipaux ;

ATTENDU QUE ce règlement ne respecte pas les montants établis pour la rémunération du personnel d'élection par la Gazette officielle du Québec ;

ATTENDU QUE ce règlement devient alors caduc ;

ATTENDU QU'un avis de motion et le dépôt du projet de règlement # 549 ont été donnés lors de la séance extraordinaire du 27 août 2020;

EN CONSÉQUENCE,

résolution 2021-09-

IL EST PROPOSÉ PAR

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers présents que :

Le conseil décrète ce qui suit :

ARTICLE 1 Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2 Que le présent règlement #468 portant sur le tarif des rémunérations ou allocations payables lors des élections et référendums municipaux;

ARTICLE 3 L'objet du présent règlement a pour but d'abroger le règlement #468 pour les raisons énumérées dans le préambule du présent règlement.

ARTICLE 4 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Adopté

3-AVIS DE MOTION est donné par la conseillère Nicole Gravel qu'à la séance ordinaire du 13 septembre 2021, qu'elle/qu'il entend déposer le projet de règlement d'emprunt # 575 pour l'aménagement d'un parc multifonctionnel au 1111, chemin du Mont de Lanaudière, décrétant une dépense n'excédant pas 299 200\$ et un emprunt de 299 200\$.

4-DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #575 - POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC MULTIFONCTIONNEL AU 1111, CHEMIN DU MONT DE LANAUDIÈRE DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 299 200\$ ET UN EMPRUNT DE 299 200\$

Le conseiller Alain Prescott procède en cette séance ordinaire du 13 septembre 2021 au dépôt du projet de règlement #575 pour l'aménagement d'un parc multifonctionnel au 1111, chemin du Mont de Lanaudière décrétant une dépense n'excédant pas 299 200\$ et un emprunt de 299 200\$

Copie du projet de règlement est disponible au public à l'adresse internet de la municipalité « saintgabrieldebrandon.com » et par courriel ou par la poste auprès du service du greffe de la municipalité étant donné la période de pandémie.

DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT D'EMPRUNT #575 - POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN PARC MULTIFONCTIONNEL AU 1111, CHEMIN DU MONT DE LANAUDIÈRE DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE N'EXCÉDANT PAS 299 200\$ ET UN EMPRUNT DE 299 200\$

ATTENDU QUE l'aménagement d'un parc multifonctionnel fait partie du plan triennal de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

ATTENDU QUE l'aménagement de ce parc parachève les travaux du projet; centre multifonctionnel.

ATTENDU QUE le coût total de la réfection est estimé à 299 200\$ taxes nettes incluses;

ATTENDU QU'un avis de motion, ainsi que le dépôt du projet de règlement ont été donnés à la séance du conseil tenue le 13 septembre 2021;

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2021-09-

IL EST PROPOSÉ PAR

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'adopter le projet de règlement portant le numéro 575 ayant comme titre : « **Règlement #575 pour l'aménagement d'un parc multifonctionnel au 1111 chemin du Mont de Lanaudière décrétant une dépense n'excédant pas 299 200\$ et un emprunt de 299 200\$** », soit et est adopté et qu'il est statué et décrété par ce règlement, ce qui suit, à savoir :

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à procéder par le présent règlement, à l'aménagement d'un parc multifonctionnel, incluant les frais contingents et les taxes nettes, tel qu'il appert de l'estimation de la

description des travaux préparée par Opaysage architecte paysagiste voir annexe « A » et complété par Mme Stéphanie Marier de l'administration de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, voir l'annexe « B », en date du 7 septembre 2021 (imprévus, frais financement, frais honoraires et taxes nettes) à cet effet, faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 299 200\$ pour les fins du présent règlement. Cette somme inclus le coût estimé à l'annexe « B » mentionné à l'article 2.

ARTICLE 4

Afin d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon est autorisé à emprunter une somme n'excédant pas 299 200\$ sur une période de 20 ans et affecte le montant de 176 993\$ provenant de l'aide financière de la TECQ 2019-2023 à la dépense de 299 200\$.

ARTICLE 5

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 6

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 7

Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 8

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté

5-CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT DES RUES DES DOMAINES COMTOIS, BRUNEAU ET LAMARRE

résolution no 2021-09-307

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter l'offre de David Majeau et fils (1997) inc. pour le déneigement des rues des domaines Comtois, Bruneau et Lac Lamarre. Le contrat sera pour une durée d'un an, soit pour la saison 2021-2022 au montant de 25 898,12\$ taxes incluses.

6- ACHAT SIGNALISATION – 6^E RANG

résolution no 2021-09-308

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'achat de nouvelles affiches pour la signalisation routière sur le 6^e rang auprès de Martech, pour un montant maximum de 4 000\$. Le coût sera assumé en partie à même la subvention du Programme d'aide à la voirie locale.

7- ATTESTATION DES FRAIS ENCOURUS SUR LES ROUTES DE NIVEAUX 1 ET 2 DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON

ATTENDU QUE le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 143 080\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année 2021 ;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon visent

l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

POUR CES MOTIFS,

résolution no. 2021-09-309

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

8-PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – VOLET – PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

ATTENDU QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE les travaux réalisés ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

ATTENDU QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

ATTENDU QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux ou au plus tard le **31 décembre 2021** de l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

ATTENDU QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre, de la reddition de comptes relative au projet;

ATTENDU QUE, si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

ATTENDU QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

POUR CES MOTIFS,

résolution no. 2021-09-310

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers que le conseil de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon, approuve les dépenses d'un montant de 22 019,55\$ taxes inc. relatives aux travaux d'amélioration réalisés et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

9- PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE – REDDITION DE COMPTE (6^E RANG PHASE 2)

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon a pris connaissance et s'engage à respecter les modalités d'application des volets Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE les travaux ont été réalisés du 1^{er} juin 2021 au 20 août 2021.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon transmet au Ministère les pièces justificatives suivantes :

- le formulaire de reddition de comptes disponible sur le site Web du Ministère;
- les factures, les décomptes progressifs et tout autre document attestant les sommes dépensées (coûts directs et frais incidents);

- la présente résolution municipale approuvée par le conseil attestant la fin des travaux;
- un avis de conformité, un certificat de réception provisoire ou définitive des travaux émis par un ingénieur, sauf pour des travaux de scellement de fissures, de rapiéçage mécanisé et de rechargement granulaire.

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2021-09-311

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser la présentation de la reddition de comptes des travaux admissibles selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

10- AUTORISATION DU 4^E DÉCOMPTE-FINAL POUR LES TRAVAUX DE VOIRIE DU 6^E RANG PHASE 1

résolution no. 2021-09-312

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que sous le certificat de paiement de Stéphane Allard, ingénieur à la MRC d'Autray, d'autoriser le paiement du 4^e décompte final relatif aux travaux de voirie du 6^e rang/phase 1 en date du 30 août 2021 au montant de 72 024,07 \$.

11- DÉPÔT ÉTATS COMPARATIFS

Selon l'article 176.4 du Code municipal, la secrétaire-trésorière dépose les états comparatifs des revenus et des dépenses pour les périodes se terminant le 31 juillet 2020 et 31 juillet 2021 ainsi que les revenus et dépenses relatifs au budget 2021 en date du 13 septembre 2021.

12- POLITIQUE DES CONDITIONS DE TRAVAIL ET DE LA STRUCTURE SALARIALE / DIRECTION GÉNÉRALE

résolution no. 2021-09-313

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'appliquer la nouvelle politique des conditions de travail ainsi que la structure salariale des employés de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon au contrat de travail de la direction générale dès le 1^{er} janvier 2022 et ce pour une durée de cinq (5) ans, soit jusqu'au 31 décembre 2026.

13-RIVIÈRE MATAMBIN – MATIÈRE DANGEREUSE

ATTENDU QU'un inspecteur en environnement a relevé un échantillon d'eau de surface sous le pont de la rivière Matambin situé sur le territoire de la Municipalité de Saint-Damien.

ATTENDU QUE selon les investigations effectuées par M. Raphaël Morrissette, inspecteur en environnement de la direction régionale du CCEQ MLLL, trois (3) municipalités sont concernées ; Saint-Damien, Saint-Gabriel-de-Brandon et Mandeville.

ATTENDU QUE le résultat de l'analyse d'eau par chromatogramme contient une matière dangereuse qui est un produit pétrolier de la famille du diesel.

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon s'engage à contribuer à parts égales avec les municipalités concernées si la source provient du territoire de celle-ci.

résolution no. 2021-09-314

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser les démarches nécessaires à l'avancement du dossier afin de déterminer la source et que la Municipalité s'engage à contribuer financièrement aux dépenses admissibles reliées aux différentes interventions si la source provient du territoire de la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon.

14-AUTORISATION DE PAIEMENT DU 2^E DÉCOMPTE POUR LES TRAVAUX DE L'AIRE DE JEUX D'EAU

résolution no. 2021-09-315

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le paiement du 2^e décompte relatif aux travaux d'aménagement d'une aire de jeux d'eau en date du 19 août 2021 au montant de 177 515,16\$ auprès des Entreprises Généreux.

15- ILLUMINATION – AJOUT ÉTOILE

résolution no. 2021-09-316

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'entériner l'achat d'une étoile pour l'illumination de l'arbre de Noël de l'édifice de la mairie au montant de 772,17\$ plus taxes auprès de Leblanc Illumination. Le coût sera assumé à même le surplus accumulé non affecté.

16-ACHAT – CLÔTURE GARAGE MUNICIPAL

résolution no. 2021-09-317

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'achat de clôture pour l'aménagement du garage municipal auprès de Rona Saint-Gabriel au coût maximum de 4 000\$ plus taxes.

17-AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE PIQUE-NIQUE AU PARC GÉRALD TELLIER

résolution no. 2021-09-318

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accorder un contrat à la compagnie « Finition de Béton SM » pour l'aménagement d'une aire de pique-nique au parc Gérald Tellier au coût de 8 145\$ plus taxes, selon les conditions mentionnées à l'offre de prix et d'autoriser la directrice générale à signer tout document pour donner effet à la présente. Le coût sera assumé à même la subvention du programme TECQ 2019-2023.

18- AMÉNAGEMENT STATIONNEMENT – AIRE DE JEUX D'EAU

résolution no. 2021-09-319

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'entériner la dépense d'ajout de pierre dans le stationnement de l'aire de jeux d'eau auprès des Entreprises Généreux au montant de 1 221,72\$ taxes incluses. Le coût sera assumé à même la subvention du programme TECQ 2019-2023.

19-ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC: COLLOQUE DE LA ZONE LANAUDIÈRE

résolution no. 2021-09-320

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser Stéphanie Marier, sec. trésorière et dir. générale, à participer au colloque de la Zone Lanaudière qui se tiendra le 16 septembre prochain à Saint-Liguori. Les frais d'inscriptions étant au coût de 175\$.

20- SOCCER – STRUCTURE D'ACCUEIL

résolution no. 2021-09-321

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon s'engage à soutenir le Club de soccer de Saint-Gabriel-de-Brandon et l'encourage à poursuivre ses activités sur son territoire. La municipalité s'engage également à demeurer la structure d'accueil du Club et à lui fournir des terrains et des équipements réglementaires et sécuritaires.

21-CLUB QUAD RANDONNEURS

résolution no 2021-09-322

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'octroyer une subvention au montant de 1 000\$ au Club Quad Les Randonneurs pour l'année 2021 afin d'aider à financer les investissements et les coûts d'entretien des sentiers du secteur Brandon.

22-DEMANDE DE SUBVENTION CLUB DE SOCCER ST-GABRIEL-DE-BRANDON

résolution no 2021-09-323

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de verser un montant de 871,50\$ au Club de soccer St-Gabriel-de-Brandon, représentant 35% des coûts d'inscription de 28 jeunes joueurs résidants sur le territoire de notre municipalité.

23-ADHÉSION FLEURONS DU QUÉBEC

EN CONSÉQUENCE

résolution no. 2021-09-324

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'adhérer à l'organisme Fleurons du Québec et autorise de défrayer les coûts d'adhésion pour la période 2022-2024 au montant de 1 235\$ plus taxes.

24-CONTRIBUTION ANNUELLE 2021 - MEMBRE CFNJ

résolution no. 2021-09-325

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité de St-Gabriel-de-Brandon adhère par une contribution annuelle de 50\$, à la radio de CFNJ (radio Nord-Joli), en considération de temps d'antenne défini à l'entente.

25- CRÉATION DU COMITÉ DE PILOTAGE - MADA

CONSIDÉRANT que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon s'est dotée d'un plan d'action en faveur des aînés;

CONSIDÉRANT que ce plan d'action doit être suivi par un comité nommé par le conseil municipal pour s'assurer que les actions qui y sont prévues se concrétisent;

résolution no. 2021-09-326

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Bernèche

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers,

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon procède à la création d'un comité de pilotage MADA sous la responsabilité de l'élue responsable des aînés de la municipalité.

Les membres constituant ce comité de pilotage MADA ainsi que la représentation qu'ils y offrent selon leur emploi présent ou passé, leur implication dans la communauté profitable à ce comité ou encore la connaissance de leur milieu et des enjeux des aînés sont:

- Manon Charbonneau, conseillère municipale pour la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon;
- Christian Paquin Coutu, conseiller municipal pour la Ville de Saint-Gabriel;
- Daphné Kelly, coordonnatrice aux loisirs sportifs et culturels et chargée de projet;
- Annabelle Fréchette, coordonnatrice de la Chambre de commerce Brandon;
- Jocelyne Beaudry, Santé à cœur;
- Marie-Claude Charrette, Centre d'Action Bénévole Brandon;
- Josianne Giard, sergente coordonnatrice locale en police communautaire pour la Sureté du Québec MRC de D'Autray;
- Luc Dugas, AQDR Brandon;
- Suzanne Beausoleil-Morin, FADOQ Saint-Gabriel-de-Brandon;
- Manon Pagette, Cible Famille Brandon
- Geneviève Filteau **ou** Philippe Courchesne-Trudel, conseillers en saines habitudes de vie du CISSS de Lanaudière
- Jacinthe St-Martin, chef d'administration au soutien à domicile du CISSS de Lanaudière

26-OPÉRATION NEZ ROUGE : DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE

résolution no. 2021-09-327

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'octroyer une subvention au montant de 100\$ à Opération Nez Rouge.

CORRESPONDANCE

Période de questions des membres du conseil et du public :
Réception d'une pétition par un groupe de résidents.

La séance est levée à 20 h 40

Mario Frigon
Maire

Stéphanie Marier. *dma*
Directrice générale et Sec. trésorière,

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Frigon